



Team Emoto
Route de Paris - 19250 Meymac
www.teamemoto.com

BULLETIN D'INSCRIPTION EMOTO DAY'S 2008

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Téléphone:

e-mail:

Pseudo Emoto:

N° de Licence FFM:

Marque Moto:

Modèle:

Cylindrée:

Année:

Niveau 1 Peu ou pas d'expérience circuit

Niveau 2 Expérience circuit

Niveau 3 Confirmé

VENDREDI 03 OCTOBRE 2008 CIRCUIT DU VAL DE VIENNE (Vigeant)

ORGANISATION MOTARDS 87 ET TEAM T.E.N. 10

-45 Motos par session

-3 Niveaux

-6 Sessions de 20 minutes par niveau

-Pour les réservations de boxs et buffet voir directement avec:

Le Circuit du Val de Vienne au: 05 49 48 86 38

Le mauvais temps, les intempéries ne donnent lieu à aucun remboursement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation à compter du **03 Septembre 2008** quel que soit le motif (possibilité de trouver un remplaçant)
L'inscription sera prise en compte uniquement à réception du bulletin d'inscription + conditions générales accompagnés du règlement de la journée par chèque libellé à l'ordre du: **TEAM EMOTO** (encaissement 1 mois avant la sortie)

OBLIGATION DE RETOURNER LES 2 PAGES POUR INSCRIPTION DEFINITIVE

TARIFS

Membre Emoto: **80€** (Soit 10€ de réduction)

Membre du Team Emoto: **60€** (Soit 30€ de réduction)

Envois et règlement à: **Team Emoto**
Franck Gaillard - Le Valadier - 19200 Valiergues



Dans le cadre de la journée du **03 Octobre 2008** sur le circuit du **Val de Vienne**
Organisé par les Motards 87 et Team TEN 10

je soussigné(e) M.....

demeurant à:.....

Déclare accepter le règlement ci-dessous:

1- Le pilote s'engage à respecter les règles mises en place par l'organisateur, ainsi que le règlement du circuit du Val de Vienne.

2- Le pilote dégage l'organisateur **Motards87 et Team Ten 10** ainsi que le circuit du Val de Vienne, de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir à lui même, aux tierces personnes, à son véhicule et autres véhicules présents sur la piste & route (trajet du domicile au circuit A/R), ainsi qu'aux stands et infrastructures du club **Motards87 / Team Ten 10** & du circuit du Val de Vienne. En outre, le pilote renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers l'organisateur nommé ci-dessus ainsi que le circuit du Val de Vienne et le personnel officiel.

3- Le pilote devra, pour des raisons de sécurité, porter les équipements suivants :

-casque homologué

-blouson et pantalon moto, le cuir étant recommandé (combinaison 1 ou 2 pièces)

-gants et bottes de moto

-protection dorsale homologuée obligatoire

4- Le pilote sans licence FFM doit présenter lors du contrôle administratif, la carte grise et l'attestation d'assurance en cours de validité ainsi que son permis de conduire, il est obligatoire pour ces pilotes de souscrire ou de posséder une assurance Responsabilité Civile & Accident corporel (vérifier que l'option pratique du circuit est valide) dégageant la responsabilité de l'association **Motards87 / Team Ten 10** & du Circuit du Val de Vienne en cas d'accidents ou de dégâts sur le circuit.

5- Le pilote s'engage à respecter toutes les conditions de sécurité (drapeaux et feux de signalisation...). Toutes acrobaties dans l'enceinte du circuit ainsi que sur la piste ou lors de manifestations autres sont formellement interdites (burn, wheeling, stunt...) et pourra donner lieu à une exclusion du roulage.

6- Par temps de pluie, les pilotes devront être en possibilité de changer les pneumatiques pour des « structures pluie » et posséder une combinaison pour leur propre confort et sécurité durant le roulage sous mauvais temps.

7- La circulation dans la voie des stands doit se faire à allure réduite.

8- Contrôle Technique des Machines : Toute moto présentant des défauts de sécurité lors du contrôle technique sera refusée.

Points obligatoirement vérifiés devant être en conformité :

- Bon état des pneumatiques

- Bon état des freins

- Poignée d'accélérateur avec retour des gaz obligatoire et sans blocage

- Fixation des organes (pot, carénage, rétro...)

- Protection obligatoire de toutes les parties verres et coupantes (optique, clignotants etc.) scotch obligatoire, rétroviseurs démontés ou repliés.

9- Le Briefing obligatoire pour tous les pilotes aura lieu dans la voie des stands avant la pré grille.

10- Aucun désistement, sauf avis médical, ne donnera lieu à un remboursement.

11- Les prises de photos autour du circuit font l'objet d'une réglementation de la part du Circuit du Val de Vienne.

Fait pour valoir ce que de droit

A..... le..... Signature avec mention lu & approuvé

NOM:

Prénom:

Signature obligatoire
(avec mention lu et approuvé)